

# La Sentinelle

JOURNAL D'INFORMATION ET D'ANNONCES

ORGANE DES SOCIALISTES DU JURA

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

ABONNEMENTS	
SUISSE	ETRANGER
Un an . . . . . fr. 10.80	Un an . . . . . fr. 26.-
Six mois . . . . . 5.40	Six mois . . . . . 13.-
Trois mois . . . . . 2.70	Trois mois . . . . . 6.90
Un mois . . . . . -90	

ANNONCES	
La ligne ou son espace . . . . .	10 cent.
Réclames en troisième page . . . . .	25 »
Petites annonces	
Trois insertions . . . . .	75 »

RÉDACTION (Téléphone 13.75), ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ (Téléphone 87): RUE DU PARC, 103 --: Compte de Chèques Postaux IV B. 313.

## Citoyens, tous aux urnes, les 24 et 25 juillet

Le scrutin sera ouvert Samedi de 5 à 8 h. du soir; Dimanche de 8 h. à midi

### La Chaux-de-Fonds

Vendredi 23 Juillet 1915  
à 8 1/2 heures du soir

### Grande Assemblée Populaire et contradictoire au Temple communal

SUJETS :

Protestation contre l'arrêté du Conseil d'Etat  
Elections communales (2<sup>me</sup> tour de scrutin)

ORATEURS :

Jean Wenger, conseiller général à Neuchâtel  
Jules Humbert-Droz, pasteur  
E.-P. Graber, conseiller national

Rendez-vous des participants sur la Place de l'Ouest, à 8 1/4 h., d'où le cortège, précédé de la Fanfare La Persévérante, se rendra au Temple.

Toute la population est cordialement invitée à cette manifestation.

### La situation politique à La Chaux-de-Fonds

Elle est extrêmement intéressante. Au lendemain du vote, nous demandions aux deux partis bourgeois une entrevue pour discuter les bases de la constitution du Conseil communal et des commissions.

Nous rappelant comment nous étions traités du temps de la majorité bourgeoise où l'on nous accordait une part ridicule, nous ne voulions pas renoncer bénévolement à participer au second tour de samedi avant de nous être assurés, non pas qu'on nous ferait des concessions, mais qu'on nous accorderait une part légitime.

L'entrevue ne put avoir lieu: messieurs les bourgeois refusèrent d'y participer.

Cette situation nous obligeait à prendre part à l'élection et cela, non point pour lutter contre le parti libéral, mais contre la majorité bourgeoise du 11 juillet, et qui devenait dangereuse.

Nous avons donc déposé une liste de deux candidats.

Le Conseil communal l'a agréée, mais a reçu l'ordre du Conseil d'Etat de l'annuler.

Il la maintient d'ailleurs.

Nos candidats n'avaient quelque chance de succès qu'à une condition. Il aurait fallu que le 25 juillet nous atteignons la majorité contre les deux autres partis coalisés.

Nous ne pouvions arriver à la majorité dans le Conseil général qu'à cette condition, et elle est rassurante à tout point de vue.

L'arrêté du Conseil d'Etat est venu compliquer les affaires et cela d'autant plus qu'il sent l'arbitraire.

C'était renforcer notre intention de lutter, CONTRE LA FORCE, car c'était une coalition de deux partis formant entre eux une majorité, appuyée par le gouvernement, qui menaçait nos droits.

Il faut avoir toute l'audace du «National Suisse», audace dont il a donné une preuve révoltante dans la dernière campagne — et nous avons été heureux de l'entendre dire hier par d'authentiques bourgeois — pour écrire que nous sommes la «Violence menaçant le Droit».

Le «National Suisse» oublie-t-il, non sûr.

lement qu'il est du côté du plus fort, aujourd'hui, et quelles propositions nous fimes le lendemain du vote, mais surtout l'attitude du parti radical en 1909, qui prenait 21 sièges avec 1600 à 1700 électeurs et qui nous en accordait 10!!! avec 1400 électeurs environ?

Le «National» oublie-t-il que, après plus de vingt ans de luttes politiques, le parti socialiste vit pour la première fois, en 1910, un des siens arriver à la présidence du Conseil général et en... 1915 à celle du Grand Conseil?

Mercredi donc une délégation est descendue au Château. Nous voulions des explications sur l'arrêté de lundi.

Tout se résumait en ceci pour le Conseil d'Etat: *ce n'est pas une élection complémentaire, c'est une élection générale en deux temps.*

Où cela se trouve-t-il dans la loi?

Nulle part!

La discussion fut assez longue. Enfin, M. le président du Conseil d'Etat nous demanda:

— Vous opposeriez-vous à ce que le Conseil d'Etat tente de provoquer une entente?

— Nous ne sommes pas venus la solliciter, mais nous ne nous y opposons pas. Nous ne cherchons aucune querelle, nous avons simplement voulu défendre nos droits car nous les avons estimés menacés dès que l'entrevue sollicitée nous fut refusée.

Mercredi soir, les trois partis recevaient du Château, le télégramme que la «Sentinelle» a publié hier, et jeudi matin une entrevue a eu lieu conformément à cette invitation.

Ceux qui ne voulaient pas discuter, ceux qui voulaient revendiquer trois sièges sans aucune condition, ceux qui ne voulaient pas prendre un engagement sur le compte d'autrui, renvoyant toute discussion après la formation intégrale du Conseil général, discutèrent, acceptèrent des conditions, prirent des engagements.

Tout cela fut-il fait parce que l'on ne sentait pas l'arrêté du 19 juillet solide ou parce que l'on désirait la paix?

Si on s'en rapporte au refus qui nous avait été adressé ou aux moyens radicaux de la dernière campagne, on aura quelque peine à admettre la deuxième raison.

On aura d'autant plus de peine que, pendant la discussion, nous pouvions lire dans l'organe de l'Entraide, de la Concorde et de la Solidarité, de majestueuses colonnes d'invectives à notre égard.

Récriminations, protestation, menaces, intimidation, mauvaise humeur, procédés incorrects, moyens illégaux, chantage, manifestes haineux, jésuitisme, entravances, le Droit outragé, par la Violence, etc., etc. C'était un tonnerre de deux mots que M. Matthias avait trouvé bon de nous adresser pour le moment même où nous étions appelés à chercher une solution d'entente.

Il faut avoir les nerfs solides pour ne pas dire aux amis de cet insulteur à gages; Messieurs, décidément nous ne pouvons continuer la discussion.

Nous avons continué cependant, laissant l'apôtre de l'Entraide, de la Concorde et de la Solidarité continuer, lui, à nous injurier; quitte à se faire passer le lendemain pour un gentil petit agneau plein d'innocence et de candeur.

Et voici ce qu'il en est résulté:

1° Au Conseil communal, les socialistes auraient deux dicastères et un assesseur.

2° Dans les Commissions, on observera la proportionnelle;

3° Les socialistes, tout en estimant y avoir droit légalement, renoncèrent à participer au deuxième tour.

Pour le directeur des Travaux publics, les représentants socialistes se réservent de voter pour lui, étant donné les services rendus à la Commune.

Jusqu'à tout allait bien. Mais alors on voulut nous demander une chose quelque

peu extraordinaire. Nous avons annoncé un recours contre l'élection des 10 et 11 juillet, recours basé sur divers motifs, et un recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat de lundi dernier.

Ces messieurs nous demandèrent:

1° De retirer le dernier recours;

2° D'accepter les proportions actuelles du Conseil général et du Conseil communal pour trois ans, même si le recours adressé au Tribunal fédéral, concernant l'application de la loi, concernant le droit de vote des arriérés de l'impôt et certaines irrégularités du vote militaire venait à faire casser l'élection générale.

Sur le point I, nous avons répondu:

Nous ne pouvons retirer le recours qui a une valeur particulière pour nous, mais nous nous engageons, quoiqu'il arrive à ce sujet, de ne point contester les cinq sièges libéraux et de ne demander aucune modification de l'accord intervenu.

Sur le point II, nous avons par contre déclaré que nous ne pouvions prendre aucun engagement nous liant à l'avance.

On nous pria cependant de présenter toutes les propositions à notre assemblée.

Celle-ci eut lieu et, comme nous nous y attendions, se mit d'accord avec tout l'arrangement, avec toutes nos propositions.

Sur le point II, elle fut intransigeante, ne pouvant comprendre qu'on puisse seulement songer à nous demander de nous livrer à l'avance, pour le cas où toute l'élection du 11 juillet serait cassée et exigerait une nouvelle élection générale.

Il fut décidé séance tenante d'en aviser les deux partis, leur disant que s'ils acceptaient l'accord, sauf sur le point II, nous renoncions à l'élection de dimanche.

Comme il serait possible que toutes ces discussions visent en même temps notre propagande que l'on pourrait vouloir saboter; aussi longtemps que nous n'avons pas une réponse positive, nous agissons comme si nous participions à l'élection de dimanche, et cela explique nos manifestations de jeudi soir.

E.-P. G.

Le parti socialiste de La Chaux-de-Fonds, dès le 11 juillet, a donné d'irréfutables preuves d'équité et d'entente. Malgré les refus essuyés malgré les injures du «National», il a tout tenté, tout accepté.

S'il doit lutter, c'est qu'après quinze jours de renvois, on lui demande une concession qu'aucun parti ne saurait accepter.

### L'ennemi de la France

Le «Temps» a reçu de M. Jean Finot, président de l'«Alarme», société qui lutte contre l'alcoolisme, une lettre où on lit entre autres:

L'interdiction de l'absinthe nous vaut actuellement une consommation triple ou quadruple des amers.

L'ivrognerie parmi les femmes des mobilisés de même que l'alcoolisme chez les enfants prennent des proportions insoupçonnées. La population française, en dehors de la zone des armées court presque autant de risques que celle du front dans ses combats contre les Allemands.

Mais voici qui est plus grave encore:

«Hélas! m'écrit le colonel du ...me, le pouvoir administratif désorganise souvent notre œuvre. Un pont sépare notre ... de la zone civile, et les soldats dégagés du service n'ont qu'à le traverser pour être de nouveau en proie aux sollicitations des marchands de vins»

«Ils nous reviennent ensuite souvent mortellement atteints par les boissons consommées immodérément et en prévision des jours de privation. Ils apportent même fréquemment des litres d'apéritifs pour les camarades. Si l'on savait dans «le civil» tout le mal qui en résulte pour l'armée, on n'hésiterait sans doute pas un instant à faire

coffrer tous les marchands de spiritueux et leurs défenseurs...»

D'autre part, les initiatives prises par certains préfets paraissent aujourd'hui enrayées.

Le réveil spontané de la conscience préfectorale dans le département de la Seine-Inférieure, la région la plus alcoolisée de l'Europe occidentale, avait fait naître de grandes espérances. Mais le préfet, M. Morain, après ses arrêtés contre l'alcoolisme, a été l'objet d'une pression menaçante exercée par des conseillers généraux et leur président, M. X., entrepositaire. Le syndicat des débitants et la chambre syndicale des entrepositaires avaient fait de nombreuses démarches auprès de ces élus... du suffrage universel pour obtenir leur protestation énergique. Les arrêtés du préfet étaient illégaux; leur application odieuse, etc., etc.

Il fut convenu qu'il maintiendrait ses arrêtés; mais il accepta d'importantes atténuations en ce qui concerne leur application. La police, d'ailleurs, fut invitée à se montrer plus conciliante.

De tout ce grand tapage, il ne restera qu'une nouvelle victoire des entrepositaires et des débitants.

Pour nous consoler, on annonce un projet législatif tendant à détruire le privilège des bouilleurs de cru aboli en 1903 et qui fut rétabli en 1906 en une seule séance.

Le «Temps» commente cette lettre en ces termes:

Il n'est que trop vrai: les mesures annoncées avec tant de fracas tombent peu à peu en désuétude, si même elles reçurent jamais un commencement d'application; et quant à la prétendue loi de garantie contre les progrès de l'alcoolisme, par la limitation du nombre des débits de boissons, nos lecteurs savent quelle en est l'exacte valeur. Un rapport complémentaire a bien été annoncé au Sénat, pour remédier à quelques-unes des déficiences de la loi; mais quand sera-t-il présenté et à quelle époque aboutira-t-il à des dispositions légales non illusoires?

La loi sur l'ivresse publique est tournée en dérision. Des instructions sévères avaient été données pour que dorénavant les procès-verbaux nécessaires fussent dressés. En fait, quand des particuliers ont le courage de signaler à des agents de police un ivrogne et le débit où lui a été servi le poison, ils sont plutôt traités en gêneurs qu'en auxiliaires méritants. Il faut que les tolérances abusives prennent fin, que tous les bons citoyens aient conscience du péril, que tous se liguent contre l'alcoolisme. Peut-être alors des lois sérieuses seront-elles votées. Le privilège des bouilleurs de cru aura vécu.

### Et après ?

... Je ne sais pas plus que vous quand ça finira, mais je suis toujours bien tranquille quant à la fin: pour que l'Allemagne eût le dessus, il faudrait qu'elle fût victorieuse tout le temps, et sur tout le monde; c'est là ce qui résulte de sa situation diplomatique, militaire et géographique. Et comme la chose est matériellement et moralement impossible, la conclusion ne peut être douteuse.

Mais il y a des gens à qui cette certitude ne suffit pas. Ils hochent savamment la tête, et pleurent comme des augures tristes: «Ça finira, oui! Et ça finira bien, nous l'admettons... Mais ça recommencera!»

Je suis prêt à déposer mon enjeu chez un notaire, m'engageant moi-même et engageant ma postérité directe et collatérale, pour le pari suivant: c'est que ça ne recommencera pas avant trois générations d'hommes, ou peut-être pas du tout, sauf dans l'Orient de l'Europe, qui sera encore quelque temps avant de reprendre son assiette; et encore il n'est pas sûr que les vieilles puissances n'interviennent pacifiquement pour faire entendre raison à ces jeunes agitées.

Ce n'est pas seulement, comme on le dit, parce que la guerre actuelle aura démontré que derrière des fortifications de campagne continues, s'étendant d'une frontière à l'autre, un Etat peut rester très longtemps sur

une défensive inexpugnable et très coûteuse à l'adversaire; car on peut légitimement admettre que les ingénieurs militaires, à qui passera certainement le premier rôle dans les guerres futures, inventeront des procédés d'offensive — canons, cuirassés de terre, sous-marins, aéroplanes perfectionnés et à longue portée, capable de restituer à l'attaque sa supériorité sur la défense. Ce sera parce que, comme il y a un siècle exactement, tout le monde en aura assez.

Les dix-huit ou vingt-quatre mois qu'aura duré la présente guerre auront fatigué, épuisé l'Europe autant que les vingt-trois ans des guerres de la Révolution et de l'Empire. On n'aura qu'un souci, comme en 1814 et 1815: constituer un équilibre tel que personne ne se sente assez légitimement et profondément lésé pour préférer recourir au sort des batailles, plutôt que d'accepter ce qui est. Il y a un siècle, cet équilibre fut fondé sur le principe de la «légitimité», c'est-à-dire, suivant les maximes de Machiavel, sur la base de l'intérêt des souverains. De nos jours, il sera fondé sur la base du droit des nationalités. Et ce sera encore, bien évidemment, un compromis, car rien n'est jamais parfait ni définitif dans l'œuvre des hommes. Mais ce sera un compromis susceptible d'assurer une assez longue période de repos.

Pierre MILLE.

## APPEL

L'association suisse pour l'étude des bases d'un traité de paix durable lance l'appel suivant:

L'horrible guerre qui s'est déchaînée sur l'Europe et dont personne ne peut encore prévoir toutes les suites néfastes, directes et indirectes, impose à la Suisse, le «cœur de l'Europe», une série de tâches aussi importantes que belles. La noble tradition qui fait de notre pays le gardien des unions universelles et des conventions de droit international oblige les Suisses plus que tout autre peuple, si possible, à travailler énergiquement à la haute mission que l'heure présente a dévolue à l'humanité: préparer le terrain à un traité de paix qui empêche de longtemps le retour d'une catastrophe pareille à celle qui désole et ruine l'Europe et le monde entier.

Les garanties qui peuvent être demandées et données pour atteindre ce but idéal ne sont aucunement du domaine de l'utopie. Elles sont possibles et elles sont nécessaires, si la civilisation européenne ne doit pas enfin de compte sombrer dans le néant. Dans tous les pays, belligérants aussi bien que neutres, le peuple, dans son bon sens, réclame d'ores et déjà une paix qui mette un terme définitif à des conflits semblables.

Il est donc indispensable de rechercher avec toute la précision désirable quelles sont les garanties minimales qui peuvent assurer une paix durable, et ce minimum doit être exigé par l'humanité toute entière et en particulier par toute la presse qui n'est point au service des hommes ou des industries intéressées à la guerre. Tous ceux qui désirent la paix doivent s'entendre sur la formule commune à donner à leurs réclamations et déposer cette formule devant chaque trône et sur chaque tapis vert de cabinet gouvernemental. Ainsi, seulement, l'humanité pourra espérer la réalisation de son rêve légitime.

L'Association suisse pour la conclusion d'une paix durable s'est courageusement mise à l'œuvre dans ce but. Pour concentrer les efforts de ses partisans, elle a créé une commission d'études préparatoires dont font partie des représentants de sociétés qui ont inscrit dans leurs statuts l'entente internationale, sous une forme ou sous une autre, des spécialistes de droit international et d'autres personnalités de marque. Elle a noué des relations avec plusieurs pays pour amener partout la même concentration des forces et la fondation d'organisations ayant le même but humanitaire. Enfin elle vient de publier un mémoire résumant certaines questions qui doivent être examinées soigneusement en vue du futur traité de paix, si celui-ci ne doit pas contenir le germe de nouvelles guerres tout aussi monstrueuses.

Mais il y a beaucoup à faire encore. Il faut arriver à unir toutes les personnes qui appellent de leurs vœux le rétablissement des conditions normales de l'existence; il faut qu'un aéropage d'hommes d'une compétence indiscutable étudient et établissent les conditions de nature juridique ou générale que doit présenter un traité de paix durable et il faut que ces conditions soient présentées comme l'expression de la volonté du monde civilisé; il faut entreprendre en Suisse et dans tous les pays une campagne d'instruction et de renseignements sur le but à atteindre; il faut gagner les parlementaires, les hommes d'Etat, l'intelligence et le talent de toutes les nations à la cause de la Paix permanente, qui est la cause de l'humanité.

La tâche est belle et grande. Désespérer d'elle serait désespérer de la civilisation et des hommes.

Mais pour l'accomplir, cette tâche, nous avons besoin de l'aide de tous, de tous ceux qui n'ont pas qu'un sourire pour un effort sincère tendant à rendre impossible à l'avenir les massacres auxquels notre génération aura assisté.

Les soussignés vous engagent donc ardemment à entrer dans l'Association suisse pour P. P. D., soit individuellement soit avec une collectivité. La Suisse qui, selon le mot du poète, alluma la première sa lampe dans la nuit, ne se laissera point devancer par d'au-

tres pays dans cette œuvre humanitaire au premier chef. Déjà la Ligue hollandaise contre la guerre (Anti-Oorlog Raad) compte 15,000 membres individuels et 900 sociétés adhérentes. Il est temps que la Suisse agisse de même: plus nous serons et plus grande sera notre influence.

A l'œuvre donc, au nom de l'humanité et de l'amour du prochain (1).

MM. Dr H. Amstein, avocat, Genève; E. Bally, Nationalrat, Schönenwerd; Dr méd. T. Beck, Bâle; prof. Dr Emile Berger, Genève-Champel; S. Bitterli-Treyer, Ingénieur Rheinfelden; prof. Dr E. Bovet, Zurich; Dr Franz Bucher-Heller, Zentralpräsident des Schweizerischen Friedensgesellschaft, Lucerne; W. Büchler, Buchdrucker, Berne; Dr Hans-Rudolf Burckhardt, avocat, Bâle; Dr Aug. Burckhardt, Bâle.

MM. prof. Dr méd. P. Dubois, Berne; Arthur Eugster, Nationalrat; Speicher, prof.; Dr méd. phil. et jur. Auguste Forel, Yverne; Leo Frankenthal, f. Vizekonsul, Bern, Kassier des Komitees; Dr Georges Fulliquet professeur à l'Université de Genève; E. Garbani-Nerini, Consigliere Nazionale, Lugano; G. G. Sekretär internationalen Friedensbureau, Bern; Mlle Emilie Gourd, Pregny-Genève; prof. Dr méd. Hagenbach-Burckhardt, Bâle; Hauser, Regierungsrat, St-Gall; Frl. Klara Honegger, Präsidentin des Bundes schweizerischer Frauenvereine; Dr jur. A. Huber, avocat, Bâle.

MM. R. Kellenberger, Regierungsrat, Walzenhausen; Marthaler, Pfarrer der Heiliggeistkirche, Bern; Dr jur. André Mercier, professeur à l'Université de Lausanne; Georges de Montnach, conseiller aux Etats, Fribourg; Dr jur. Paul Moriaud, professeur à l'Université, président du comité Pro jure et luce, Genève, A. de Morsier, Varembe-Genève; Gust. Müller, Nationalrat und Gemeinderat, Bern; Dr méd. W. Müller-Bürgi, Arzt, Bern; Prof. Dr Otfried Nippold, Thun, Präsident des Komitees.

MM. Emil Paravicini, Bankier, Basel; Dr A. de Quervain, Direktor des Meteorologischen Zentralanstalt, Zürich; Dr jur. Hermann Rennfahrt, Fürsprecher, Bern; Dr méd. Aug. Rickli, Nationalrat, Langenthal; Dr Ernest Rochat, professeur à l'Université de Genève; H.-A. Römer, Zürich; Jacques Ruty, conseiller aux Etats, Genève; Prof. Dr L.-R. von Salis, Berne; Dr jur. G. Sauer-Hall, professeur à l'Université de Neuchâtel; Dr phil. A. Schenk, Berne, secrétaire français du comité; Prof. Dr Schenkel, Nationalrat, Winterthur; Heinrich Scherrer, Regierungsrat und Ständerat, St-Gallen.

MM. Herm. Scherrer, Stadtrat, St-Gallen; J. Scherrer-Füellemann, Nat.-rat, St-Gallen; Robert Seidel, Nationalrat, Zürich; Prof. Dr Paul Seippel, Professor am Eidgen. Polytechnikum, Zürich; Arnold Sessler, Fürsprecher, Bern; Dr F. Schmid-Troost, Direktor des Schweiz. Gesundheitsamtes, Bern; Ferdinand Stehelin, Fabrikant, Mitglied der Conciliation internationale, Basel; J.-J. Tobler, Landamman, Herisau; Dr phil. Ernst Trösch, Bern, deutscher Sekretär des Komitees; Dr phil. H. Tschumi, Regierungsrat, Bern; Frau M. Walthard-Bertsch, Bern; J. Wiedmer-Stern, Bern; Prof. Dr Zürcher, Nationalrat, Zürich.

### Neutres, oui: pleutres, non!

Dans les circonstances que l'Europe traverse aujourd'hui et qui se font de plus en plus tragiques, les longs discours ne sont rien, les formules tout. Ilot battu par la tourmente, la Suisse demeurera-t-elle indemne jusqu'au bout? Et avant tout que deviendra sa neutralité? Elle sera ce qu'elle doit être: ni amoindrissement de nos vertus séculaires, ni indigne de notre héroïque passé. Un de nos plus grands poètes, Carl Spitteler, en poussant son cri d'alarme, nous en a tracé le caractère, et de l'est à l'ouest, du nord au midi de notre territoire, d'éminents citoyens se sont levés pour le soutenir.

Toutefois, bien avant eux, M. Maurice Milloud, le distingué professeur de l'Université de Lausanne, avait trouvé la formule qui doit régler notre attitude: «Neutres, pas pleutres». Réconfortante et lumineuse, cette formule resplendira à côté de nos plus fières devises patriotiques dont elle est digne.

«En attendant qu'elle soit gravée en lettres d'or dans le marbre, nous écrivons M. Léon Randin, j'ai voulu qu'elle le fût dans le métal en une médaille qui tourne à volonté sur son axe. Tant qu'elle est au repos, elle reste indéchiffrable. On ne saurait décider si les caractères en sont chinois, arabes ou hiéroglyphiques. C'est en tout cas la confusion, notre confusion du début de la guerre. Mais frappez-la de l'index et elle vous parlera, elle vous livrera son âme: «Neutres, oui; pleutres, non!»

Tant qu'elle tournera, on pourra lire ces mots apparaissant nettement sous l'égide de la croix fédérale, et tout Suisse les adoptera aussitôt.

1) Chacun est libre de fixer le montant de sa cotisation quel que soit le montant ne sera prélevée qu'une fois, la société ayant un caractère temporaire. Les grandes sociétés ont le droit de nommer un délégué à notre comité. Pour les adhésions collectives, la cotisation est fixée à 10 francs au minimum pour les petites sociétés et 100 fr. pour les grandes. (Compte de chèques postaux III, 1534, Berne.)

Demandez partout les cigarettes

## MARYLAND VAUTIER

H220501. Fabrication et combustion irréprochables 6921

Favorisez l'industrie nationale

## M. Max dans sa prison

M. Max, le bourgmestre de Bruxelles, dans sa prison de Glatz, reçoit non seulement des milliers de lettres de ses compatriotes mais des envois de toute sorte, et notamment tellement de pains d'épices — une spécialité bruxelloise — qu'il vient de leur demander grâce.

Ecrivez-moi tant que vous voulez, leur a-t-il fait dire, mais, je vous en supplie, ne m'envoyez plus de pain d'épices.

Mme Paul de Mot, la belle-fille du prédécesseur de M. Max comme bourgmestre, a répondu à ce désir, et elle lui a fait parvenir récemment un jeu de «patience».

Le bourgmestre de Bruxelles a immédiatement accordé sa lyre, et voici en quels termes il l'a remerciée de ce spirituel envoi:

D'une utile vertu faisons une science:  
Votre geste charmant m'invite à la patience,  
Grâce à votre bonté, je sais dès aujourd'hui  
Le moyen le plus sûr de tromper mon ennui.  
Je me consolerais de mon sort lamentable  
En étalant, le soir, des cartes sur ma table.  
Je ne serais plus seul et vos cartes feront  
Ce qu'ici l'on défend: elle me parleront.  
Déjà leur voix s'élève et remplit le silence  
De la tombe où, vivant, je fais le rêve immense  
De voir, à l'horizon, rougi d'un sang vermeil,  
Après ces nuits d'enfer, renaître le soleil.  
Dans vos cartes je lis comme on lit dans les astres:  
J'y trouve en frémissant la fin de nos désastres  
Et le splendide espoir que nous marchons tout droit,  
A travers le carnage, au triomphe du droit,  
Et que tant de héros, par leur sublime offrande,  
Auront fait de leurs mains une Europe plus grande,  
Et, tout en écoutant ces invisibles voix,  
Dans le calme du soir, distinctement, je vois  
Se pencher vers les morts des visages de femmes  
Et les ressusciter par la vivante flamme  
De leur divin regard où se lit la bonté  
Qui, dans ces jours de deuil, sauve l'humanité.

AD. MAX.

Forteresse de Glatz, 30 mai 1915.

## Où est la flotte du Norddeutscher Lloyd?

Au moment de la déclaration de guerre, les quatre cent-neuf navires de la maison brémoise, représentant un tonnage brut de près d'un million de tonnes, desservaient quarante lignes différentes.

Dès la fin du mois de juillet, la direction du Norddeutscher Lloyd se préoccupa de donner à ses capitaines des instructions pour éviter la capture de leurs bateaux par les croisières ennemies. Le voyage de la «Kronprinzessin-Cecilie» est encore présent à toutes les mémoires. Ce paquebot, parti le 28 juillet de New-York avec 1200 passagers, 10 millions de dollars d'or et 400 millions de dollars d'argent destinés au gouvernement allemand, devait toucher Plymouth le 2 août. Sur un ordre radiotélégraphique de la Compagnie, reçu en pleine mer, il rebroussa chemin et rejoignit la côte américaine le 2 août. Il se trouve actuellement à Boston. Le paquebot «Kaiser-Wilhelm II» et le vapeur «Gorge-Washington» sont internés à New-York.

Tandis que ces navires restent sans utilité pour le pays et pour la Compagnie jusqu'à la fin de la guerre, le «Kaiser-Wilhelm-der-Grosse», le «Kronprinz-Wilhelm», le «Prinz-Eitel-Friedrich» et le «Berlin», armés en croisières auxiliaires, ont pu prendre une part active aux hostilités.

Les croisières des trois premiers de ces bateaux sont connues. Le «Berlin» a dû, après plusieurs voyages, chercher un refuge à Drontheim, d'où les autorités norvégiennes l'ont dirigé sur Hammelviken, où il est actuellement interné. Le «Prinz-Eitel-Friedrich», après avoir coulé onze navires, jaugeant environ 33,153 tonneaux, s'est fait interner à Nieuport, le même que le «Kronprinz-Wilhelm», qui a détruit 14 bateaux ennemis d'un tonnage de 55,000 tonneaux. Avant d'être coulé dans la baie du Rio-Oro par le croiseur anglais «Highflyer», le «Kaiser-Wilhelm-der-Grosse» avait détruit trois navires jaugeant ensemble 10,000 tonneaux.

Dès le début de la guerre, les vapeurs «Slesvig», «Scharnhorst», «Kassel», «Chemnitz», «Sierra-Ventana» et «Frankfurt» ont été aménagés pour servir de navires-hôpitaux et mis à la disposition du gouvernement.

Les croisières anglaises ont capturé les navires suivants du Norddeutscher Lloyd: «Thüringen», «Greifswald», «Hessen», «Lothringen», «Pfalz», «Schlesien», «Prinz-Sigismund», «Rajaburia», «Ranee», «Sandaka», «Plakat», «Sumatra», «Derffingen», «Lützow» et «Heligoland».

## Le pain de riz

Une économie de plusieurs centaines de millions

Le conseil supérieur d'hygiène français a reçu communication, dit le «Matin» d'un rapport très intéressant de MM. Lindet et Eugène Roux sur l'utilisation de la farine de riz dans la fabrication du pain. On comprend la portée actuelle de cette innovation qui abaisserait la valeur marchande du pain.

C'est au docteur Maurel, de Toulouse, que revient cette idée ingénieuse. Il en a saisi l'Académie de médecine, le 27 avril, qui, après les observations de M. Armand Gautier, a déclaré «qu'aucune raison d'ordre pratique et d'ordre hygiénique ne paraît s'opposer à la fabrication ou à la consommation du pain préparé avec une certaine quantité de farine de riz». Communiquées au conseil supérieur d'hygiène par le ministre de l'intérieur, ces conclusions ont été confirmées à l'unanimité.

MM. Lindet et Roux ont fait remarquer

que la teneur en acide phosphorique des deux farines de riz et de froment était à peu près la même. Seule la teneur en azote diminue dans le pain mixte, mais par contre la teneur en matières amyliques augmente.

Au goût, il est difficile de reconnaître les deux pains quand la proportion de farine de riz reste faible. On peut aller jusqu'à 20 % sans que l'aspect du pain de riz soit sensiblement modifié. Mais la pâte devient alors plus cassante et le pain lève moins bien.

Rien ne s'oppose donc à ce que les boulangers mettent en vente du pain mixte à la condition d'annoncer ostensiblement aux acheteurs non seulement la présence de farine de riz mais la proportion du mélange.

«Nous concluons, ont dit les rapporteurs, que la population civile et militaire aura tout à gagner à conserver le pain pur de froment, mais que la substitution à ce pain de froment d'un pain renfermant 10 et même 15 % de farine de riz si elle est dictée par des considérations d'ordre économique, dont l'Etat est seul juge en ce moment, ne présente aucun inconvénient pour la santé publique.»

## NOUVELLES SUISSES

BALE. — Deux millions de détournements. — Le caissier principal, Jules Bloch, du siège de Bâle du Bankverein Suisse, s'est rendu coupable de détournements pour environ deux millions de francs. Il vient d'être arrêté. Malgré les revisions fréquentes et minutieuses de la caisse, il a procédé avec tant d'habileté que ses agissements, qui ont commencé il y a un an, avaient échappé à toutes les investigations. Le produit de ses détournements devait servir à couvrir des différences de bourse pour des opérations personnelles faites directement par l'intermédiaire d'un booker de Londres, à l'insu de la direction du Bankverein Suisse. On ignore encore quelle partie des sommes détournées pourra être recouvrée.

VALAIS. — Accident. — Un accident de voiture s'est produit sur la route près de Bémont, à la descente de Champex. M. Hanauer, directeur des Usines de produits azotés, sa femme et plusieurs autres personnes descendaient en voiture lorsque celle-ci versa. Les occupants furent projetés violemment sur la route. Mme Petitdemange a une épaule brisée et de nombreuses contusions; son bébé une profonde blessure au front et des contusions. M. Maurand, avocat, a un bras cassé et des plaies à la tête. M. Hanauer, de légères contusions. Les blessés ont été transportés à Martigny en automobile. Les médecins ne croient pas que la vie d'aucun des blessés soit en danger.

VAUD. — Tremblement de terre. — Une forte secousse de tremblement de terre, accompagnée de grondements souterrains et de déplacements de meubles, a été ressentie hier matin à 10 h. 11 dans les Alpes vaudoises. La secousse allait de bas en haut; elle a duré 2 à 3 secondes.

## JURA BERNOIS

ST-IMIER. — Conseil municipal. — Séance du 20 juillet 1915:

Il est pris connaissance de l'état des décès du 2<sup>me</sup> trimestre, qui ne soulève pas d'observation.

Le conseil arrête l'état des demandes d'estimation adressées jusqu'à ce jour par les propriétaires de bâtiments pour la tournée de cet automne.

Par lettre du 19 juillet, la commission de chômage fournit au conseil les renseignements au sujet du nombre et de la façon dont elle occupe le personnel chômeur, le nombre en a été réduit dans la mesure du possible. Sur la proposition de la commission, le conseil décide de continuer à donner du travail aux chômeurs actuellement inscrits. A l'occasion de la fête commémorative du 1<sup>er</sup> août, la dite commission est autorisée à offrir des médailles du souvenir de la mobilisation, au profit de la caisse de secours.

Ensuite d'une plainte, il sera rappelé aux marchands de primeurs et aux revendeurs, de se conformer au règlement communal sur les marchés hebdomadaires concernant l'accapement sur le marché avant l'heure fixée. La police est chargée de veiller à l'exécution de l'art. 140 du dit règlement de police locale.

M. Bueche remet un rapport sur la séance de la commission d'école secondaire à laquelle il a assisté.

M. Guhl rapporte au sujet de la conférence qui a eu lieu à Bienne le 17 courant concernant les prix d'approvisionnement des denrées alimentaires, à laquelle 4 cantons et 14 communes se sont fait représenter. M. le Dr Schulthess, secrétaire de l'Union des Villes Suisses était présent. Les décisions suivantes ont été prises: 1. Par l'intermédiaire des Villes Suisses, il sera adressé une demande au Conseil fédéral pour la fixation par ce dernier des prix maximum pour les plus importantes denrées. 2. L'assemblée a nommé une commission qui sera chargée d'étudier les voies et moyens pour régler les prix des denrées, suivant la situation et les besoins de groupements régionaux de communes. 3. D'autres cantons et communes seront invités à entrer dans l'association. La commission s'est occupée séance tenante de certaines questions ayant trait aux récoltes prochaines et à l'exportation des fruits, etc. Elle se réunira à nouveau le 22 juillet.

La réfection de la salle de dessin à l'ancienne école d'horlogerie se fera pendant les vacances actuelles, vu l'urgence et les réclamations de la commission de l'école secondaire.

## Conseil général de Neuchâtel

Séance du 21 juillet 1915

M. Pierre de Meuron, président du Conseil communal, ouvre la séance et la nouvelle législature.

On fait l'appel nominal; puis il est procédé à la nomination du bureau provisoire, qui se compose de MM. Th. Krebs, président, Duplain, Triplet, Haefliger et Studer. M. Krebs remplace M. G. Guillaume, doyen d'âge, retenu à la maison à la suite d'un léger accident.

**Bureau.** — Sont nommés: président, MM. Georges-Emile Perret, par 35 voix sur 36 votants; 1er vice-président, Dr Paul Humbert, par 36 voix sur 36 votants; 2me vice-président, Daniel Liniger par 32 voix sur 36 votants; secrétaire, Georges Guillaume par 36 voix sur 36 votants; secrétaire-adjoint, Justin Duplain par 32 voix sur 32 votants; questeurs, Alfred Guinchard et Pierre Wavre, respectivement par 29 et 34 voix sur 35 votants.

**Nomination du Conseil communal.** — Sont nommés: MM. Ferdinand Porchat, par 30 voix; Pierre de Meuron, 29; Henri Berthoud, 32; Jean de Pury, 34; Victor Triplet, 30.

**Nomination d'un membre de la commission des fonds spéciaux.** — Est nommé, M. Eugène Beaujon.

**Commission scolaire (36 membres).** — Sont nommés: MM. Barrelet Jules, Blanc Fernand, Berthoud Adolphe, Bourquin Edmond, DuBois Henri, Dr Humbert Paul, Fluemann Louis, Dr Mauerhofer, H., Meystre Léon, Petitpierre Robert, Roulet Jean, de Rutté Fritz, Schneeberger Charles, Wildhaber Antoine, Zündel Wilhelm, Berthoud-Breguet Henri, Borel Edgar, Burnier Charles, Chable Gustave, Clerc Maurice, Dr Cornaz Arthur, Dr Dardel Maurice, DuPasquier James, Jacotet Paul, Junod Daniel, Perret Georges-Emile, Reutter Max, Richard Adrien, Schinz Charles; Dr Vuarrax Alphonse, Mmes Ischer et Hufschmid et nos camarades Fallet Hermann, Gaberel Louis, Rosselet Ernest, Tschirren Jules.

**Commission financière de 1916 (9 membres).** — Sont nommés: MM. Droz Alcide; Dr Humbert Paul; Meystre Léon; Studer Arthur; Bouvier Georges; Krebs Théodore; Perret Georges-Emile; Savoie-Petitpierre Paul; Wenger Jean.

**Commission financière de 1915.** — Sont nommés: MM. Guinchard Alfred; Haefliger Hermann; Dr Mauerhofer Henri; de Rutté Fritz; Audétat Alfred; DuPasquier James; Duplain Justin; Krebs Théodore; Liniger Daniel.

**Commission des agrégations.** — Sont nommés: MM. Liechti Emile; Martenet Léon; Siebenmann Arnold; Duplain Justin; Matthey-Schöck Paul; Savoie-Petitpierre Paul; Gauthier Léon.

**Commission de l'École de mécanique et d'horlogerie.** — Sont nommés: MM. David Ernest; Kramer Paul; Martenet Louis; Steiner Frédéric; Studer Arthur; Vaucher Auguste; Bellenot Alfred; Borel Ernest; Glück Emile; Haldenwang Henri; Pfaff Hermann; Triplet Philippe; Müller Albert; Perrenoud Charles.

**Commission de l'École supérieure de commerce.** — Sont nommés: MM. Barbey Alfred; Béguin Ernest; Châtelain Paul; Droz-Billon James; Seinet Charles, père; Gyger Albert; de Montet Emmanuel; Perrenoud Alfred; de Pury Robert; Stroele Hermann; Triplet Victor.

**Commission du plan d'alignement.** — Sont nommés: MM. Borel Charles, ing.; Meystre Léon; de Rutté Fritz; Studer Arthur; Chable Gustave; Krebs Théodore; Matthey-Schöck Paul; Savoie-Petitpierre, Paul; Stroele Hermann.

Séance levée.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Pas d'accord

«L'Impartial» d'hier soir annonçait qu'un accord était intervenu entre les partis politiques de notre ville, à la suite de l'entrevue avec le Conseil d'Etat. Cette affirmation est sans fondement. En réalité, voici la situation:

A la fin de l'entrevue, le Conseil d'Etat a présenté des propositions qui ne deviennent définitives que si elles sont acceptées par les trois partis. Or, les délégués socialistes — et le parti socialiste s'est déclaré pleinement d'accord avec eux — n'ont pu accepter les deux conditions suivantes:

1<sup>o</sup> Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds restera composé pendant la période administrative 1915-1918, de 19 socialistes, 16 radicaux et 5 libéraux, conformément à la répartition résultant des élections des 10 et 11 juillet 1915.

2<sup>o</sup> Le parti socialiste renonce donc à présenter un recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 juillet 1915, annulant toute autre liste que celle du parti libéral pour l'élection complémentaire des 24 et 25 juillet.

En conséquence, c'est la lutte et il ne nous reste plus qu'à faire notre devoir samedi et dimanche: Déposer tous dans l'urne un bulletin bleu.

**Les meetings d'hier soir.** — Les manifestations d'hier soir, organisées par le Parti socialiste, quoique annoncées au dernier moment, ont pleinement réussi. Au quartier de l'Abeille se sont nos camarades A. Gropierre et J. Humbert-Droz qui résument brièvement et clairement la situation. Avec la «Persévérante» à leur tête, les manifestants, très nombreux, se rendent ensuite au quartier de la Charrière où D. Liniger, J. Humbert-Droz et E.-P. Graber, avec une belle vigueur aussi, exposent à quoi nous en sommes de part l'arbitraire du Conseil d'Etat et l'intransigeance des partis bourgeois. Aux deux endroits nos amis ont été vivement applaudis.

Les meetings d'hier soir font bien augurer de la grande assemblée populaire de ce soir, au Temple. Lire l'avis en première page.

**Fanfare d'occasion.** — Les musiciens de la fanfare d'occasion sont convoqués pour ce soir à 7 h. 1/2, au Cercle ouvrier.

**A propos de la «Plaque à Tartarin».** — On communique à l'auteur de la «Plaque à Tartarin» l'entrefilet paru dans le «National», de jeudi, critiquant, sans bonheur d'ailleurs, l'amusante facétie nîmoise. Le «National», qui se pique de délicatesse a cru devoir faire à propos de ce petit conte une personnalité, et il a cru devoir identifier le héros de Tartarin.

L'auteur tient à dégager toute responsabilité à ce sujet et il déclare être absolument étranger à cette marque de «galanterie» du «National».

Grégory de Monténégro.

**Secours militaires.** — A titre de renseignements pour les intéressés, nous pensons utile de reproduire l'article 22 de la loi sur l'organisation militaire du 12 avril 1907 relatif aux prestations spéciales de la Confédération. Cet article dit:

Les familles qui tombent dans le dénûment par suite du service militaire de leur soutien reçoivent des secours proportionnés à leurs besoins. Ces secours ne doivent pas être assimilés à ceux de l'assistance publique.

D'autre part, pour être admise, l'inscription doit se faire au départ du soldat, les secours ne pouvant débiter qu'à partir du jour d'inscription et que les inscriptions après l'exécution du service ne peuvent plus être prises en considération.

La Commission des Secours militaires.

**Maison du Soldat.** — On entendra ce soir vendredi, au Parc des Crétets, la musique militaire «Les Armes-Réunies» et l'«Union chorale». L'entrée est de 20 cent.

Rappelons que le buffet de la Maison du soldat est très bien achalandé. Toutefois, les dames qui veulent bien s'en occuper avec un dévouement inlassable seraient désireuses de pouvoir offrir à leur clientèle de plus en plus nombreuse, de la pâtisserie de ménage. Elles se permettent donc d'adresser un pressant appel à toutes les excellentes et généreuses ménagères qui seraient disposées à témoigner leur sympathie à l'œuvre de la Maison du soldat par le don de quelques spécialités de ce genre. Les brioches, biscuits, bonbons de toute nature seront reçus avec reconnaissance par la présidente du buffet, Mme Wuillemonet-Challandes, à la maison du soldat chaque après-midi et chaque soir. Par avance merci à toutes.

Hier après-midi à 3 h. 1/4 a eu lieu l'inauguration, en présence d'un nombreux public, Le Conseil communal était représenté par MM. Jeanneret et Zweifel. Des discours ont été prononcés par M. A. Schneider-Robert, président de la commission locale de la Maison du soldat. M. Jean Burnier, M. W. Jeanneret et M. Perret-Leuba. La fanfare militaire a exécuté quelques morceaux vivement applaudis.

**Concours de sténographie.** — En complément de la liste que nous avons publiée mardi des résultats du concours sténographique Aimé Paris, à Lausanne, voici encore les noms des personnes de notre ville qui ont obtenu des diplômes.

Vitesse 80 mots: Gilbert Weil, Léa Beiser, Suzanne Aubert, Yvonne Barbier.

Vitesse 90 mots: Gaston Blum, Marguerite Favre, Nelly Jeanrichard, Henriette Ott, Henri Weiss, Gertrude Schneider, Hélène Perdrix, Marthe Heiniger, Liliane Simon, Albert Perret, Marcel Vaucher, Marguerite Monnier, René Brunner, Berthe Maurer, Berthe Favre, Suzanne Grosjean, Marcel Wuilleumier, Armand Wormser, Marguerite Erné, Elisabeth Gagnebin, Philippe Weiss.

Vitesse 100 mots: Albert Salzmann.

Vitesse 110 mots: Edmée Krummenacher, Jane Sunier, Numa Biéri.

Vitesse 120 mots: Olivier Dessoulavy.

Vitesse 130 mots: Eva Aubert, Léon Droz, Laure Rutti.

## La réponse du Parti socialiste

Au Conseil d'Etat, Neuchâtel.

Monsieur le président et Messieurs,

L'assemblée de notre parti a examiné les propositions qui lui ont été soumises par la conférence de jeudi.

Comme ses trois délégués, elle serait prête à admettre ces propositions.

Mais avec eux encore, elle repousse la proposition 1 qui nous lierait pour le cas où une nouvelle élection générale interviendrait et maintient le recours contre votre arrêté du 19 courant.

Cette proposition a été communiquée aux deux partis bourgeois assez tôt pour qu'ils

puissent la discuter hier soir; son acceptation permettrait un accord définitif, ce que nous souhaitons.

Agréez, etc.

## Renseignements

Les électeurs doivent se munir de leur carte civique. Eventuellement, la réclamer au Bureau communal.

Pour voter valablement, il suffit d'introduire un bulletin bleu dans l'enveloppe.

Ne pas écrire de nom sur l'enveloppe si celle-ci contient un bulletin.

## Vote des malades

Les malades peuvent voter. Ils doivent, pour cela, adresser par écrit ou par un camarade, jusqu'à samedi soir, une demande au président du Bureau électoral, qui enverra une délégation pour recueillir leur vote. Indiquer le numéro de la carte civique.

## Arriérés dans le paiement de l'impôt

Tous les citoyens empêchés de payer leur impôt en 1913 et 1914, ont néanmoins le droit de vote.

## Vote des étrangers

Les étrangers qui ont 5 ans de séjour dans le canton dont un an dans la localité, ont le droit de vote pour les élections communales. La carte reçue il y a quinze jours est valable pour le second tour. Ceux qui l'ont détruite doivent en réclamer une nouvelle à la Police des habitants, Hôtel Communal.

## Suisses d'autres cantons

Les Suisses d'autres cantons peuvent voter après 3 mois de séjour dans la localité.

Les citoyens qui se sont absentés un certain temps de la localité sans retirer leurs papiers ont le droit de vote.

## LA GUERRE

### La situation

En amont de Goritz, à Plava, les Italiens se trouvent sur la rive orientale de l'Isonzo, menaçant de prendre à revers les positions fortifiées du Monte-Santo. En aval, les Italiens avancent sur le plateau du Carso, Goritz se voit attaqué de trois côtés. Sur le Carso, les Italiens ont pris des tranchées et fait 3478 prisonniers, du 18 au 20 juillet, dont 76 officiers et cadets.

### FRONT FRANCO-ALLEMAND

#### Communiqué français

#### Violents combats au Reichackerkopf

La nuit a été relativement calme sur l'ensemble du front. Quelques actions d'artillerie seulement en Artois, en Argonne et entre la Meuse et la Moselle (Eparges et forêt d'Apremont.)

Dans la nuit du 20 au 21 et dans la journée du 21, de très violents combats se sont livrés sur la hauteur du Petit-Reichackerkopf, à l'ouest de Munster. Une attaque de notre part fut suivie de neuf contre-attaques allemandes. Malgré l'acharnement de nos adversaires, les deux bataillons de chasseurs que nous avions engagés ont contenu l'effort de l'ennemi en infligeant aux Allemands de lourdes pertes. Nous avons pris et conservé une tranchée sur un front d'environ cent cinquante mètres. Nous avons maintenu nos positions antérieures.

Au nord de Munster, nos troupes se sont organisées sur les positions qu'elles avaient conquises au Linge. Nous avons fait, au cours de ces combats, cent sept prisonniers.

Nos avions ont lancé huit obus de quatre-vingt-dix et quatre de cent-vingt sur la gare d'Autry, au nord-ouest de Binerville.

#### Communiqué allemand

#### Progrès en Argonne et dans les Vosges

Nos troupes ont fait de nouveaux progrès dans la partie occidentale de l'Argonne.

De violents duels d'artillerie se sont produits entre la Meuse et la Moselle.

Au nord de Leintrey, des attaques françaises échouèrent devant les obstacles de nos positions d'avant-poste.

Dans les Vosges, l'ennemi a attaqué hier six fois au sud-ouest du Reichackerkopf. Il fut repoussé avec de grosses pertes par les troupes bavaroises. Au cours d'une contre-attaque, nous avons reconquis l'élément de tranchées qui se trouvait encore entre les mains de l'ennemi, et avons fait prisonniers 137 chasseurs alpins, parmi lesquels trois officiers.

Près de Sondernach, nous avons aussi repoussé le soir une attaque ennemie.

Un biplan ennemi a été abattu par le feu de nos canons de protection dans la forêt de Parroy.

Dans un combat aérien au dessus de la vallée de Munster, trois aviateurs allemands mirent en fuite trois aviateurs ennemis et forcèrent deux d'entre eux à atterrir dans la forêt de Thann.

## LES DÉPÊCHES

### Succès français dans les Vosges

PARIS, 23. — Communiqué officiel:

En Artois, rien à signaler, si ce n'est quelques actions d'artillerie. Un faubourg d'Arras a été bombardé.

En Champagne, au camp de Châlons, des avions ennemis ont essayé de bombarder des villages et des gares de ravitaillement. Les bombes incendiaires qu'ils ont lancées n'ont causé aucun dégât.

Entre la Meuse et la Moselle, violent bombardement avec des obus de gros calibre en Woëvre septentrionale et dans le bois Le Prêtre.

En Lorraine, à l'est de Pioncourt, sur la Seille, nous avons repoussé une forte reconnaissance allemande.

Dans les Vosges, au nord de Munster, sur les hauteurs qui dominent à l'est la vallée de la Fecht du nord, nous avons après une lutte opiniâtre, occupé la crête du Linge, pris pied sur celle-ci dans les carrières du Schratzmannle et dans le bois Barrenkopf.

### La note des Etats-Unis à l'Allemagne

NEW-YORK, 22. — Bien que la rédaction précise de la note des Etats-Unis à l'Allemagne ne soit pas encore officiellement connue, sa teneur est dès maintenant certaine.

La note est nette et ferme. Ecartant toute discussion juridique, elle repousse toutes les prétentions de l'Allemagne: d'abord, la prétention de ne respecter la vie des Américains sur les navires américains qu'à charge de garantie par les Etats-Unis que ces navires ne transportent pas de contrebande de guerre; ensuite, l'impertinente proposition de mettre à la disposition des Américains pour traverser l'Atlantique des navires allemands qui, dans la crainte qu'ils soient capturés par les alliés, sont retenus actuellement dans les ports américains.

Sans revenir sur les arguments déjà produits dans les précédentes notes américaines, M. Wilson avertit nettement l'Allemagne que tout nouvel attentat comme celui du «Lusitania» sera considéré comme un acte antimical.

Le gouvernement de Washington laisse entendre qu'en cas d'acte antimical, les relations diplomatiques seraient immédiatement rompues.

### La note est envoyée

WASHINGTON, 22. — La note des Etats-Unis à l'Allemagne a été envoyée à Berlin.

### Les réquisitions de guerre

PARIS, 22. — La Chambre, sur la demande de M. Millerand, a renvoyé la discussion du projet de résolution sur l'exercice immédiat du droit de réquisition générale par les ministères de la guerre, de la marine et des colonies.

Elle a voté le projet de loi relatif à la déclaration obligatoire des tours à métaux, presses hydrauliques, marteaux-pilons, etc. (Havas).

### Une évation manquée

NONNENBRUCK, 22. (Lac de Constance). — Le garde-frontière a arrêté de nouveau à Nonnenbruck deux prisonniers de guerre russes, tous deux en civil. L'un était major, l'autre lieutenant. Ils avaient réussi à s'échapper d'un camp de prisonniers en Hongrie. Au moment de leur arrestation, ils étaient en train de louer une embarcation pour traverser le lac et débarquer en Suisse. Ils ont été remis aux autorités autrichiennes.

### Une catastrophe

NISCH, 22. — On mande de Dofek que 600 soldats serbes faits prisonniers par les Autrichiens ont été victimes d'un éboulement dans le tunnel où ils travaillaient.

### Les émeutes aux Etats-Unis

NEW-YORK, 22. — Une émeute a recommencé dans la matinée dans les usines de la Standard Oil à Bayonne. Les gardes ont tiré sur la foule, blessant deux personnes. (Havas).

### Chute mortelle

BALE, 23. — Dans une grange à la Dornacherstrasse un domestique est tombé d'une échelle dans la grange et s'est fracturé le crâne. Il a été tué sur le coup.

### Condamnation

SCHAFFHOUSE, 23. — La cour pénale de Constance a condamné un ouvrier de fabrique de Radolfzell, âgé de 19 ans qui, dans une lettre adressée à des parents en Amérique donnait de fausses nouvelles sur la situation économique de l'Allemagne, à trois semaines de prison.

Une ouvrière de fabrique âgée de 22 ans, du canton de Berne, qui avait réussi à passer la frontière avec un passeport falsifié, a été condamnée à 3 mois de prison.

**NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,**  
Maux de Tête **KEFOL**  
REMEDE SOUVERAIN  
Bijou (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, ph<sup>m</sup>, Genève  
Toutes Pharmacies. Exiger le «KEFOL».

Ménagères! Les Brosses de la Brosserie communale sont faites à la main par les chômeurs.

Pour quelques jours seulement  
**Grande Vente**  
**de Cravates**  
 en teintes et formes  
 de toute  
**Dernière Nouveauté**

Venez visiter nos devantures

**ADLER**

La Chaux-de-Fonds Léopold-Robert, 51

**Cinéma Palace**  
 Vendredi et Samedi, au Nouveau Programme  
 Le premier film du célèbre poète italien D'Annunzio  
**Ma Vie pour la Tienne**  
 (La mia vita per la tua)  
 Grand chef-d'œuvre cinématographique interprété  
 par la meilleure tragédienne d'Italie, Maria Carmi  
**Demi-Prix**

Ouvriers, faites vos achats chez les commerçants  
 qui favorisent votre journal de leurs annonces.

**Cinéma Apollo**

Pour deux jours seulement Au nouveau programme: Pour deux jours seulement

**LE VAMPIRE**

Drame en 4 parties  
 Dans le Vampire nous assistons aux scènes de violence, scènes d'amour, scènes de crime, scènes de tendresse, scènes de folie; il faudrait toutes les citer pour faire comprendre la grandeur tragique et la beauté poignante de ce VAMPIRE qui sème la mort là où devrait régner l'amour et qui s'éroule dans le feu en laissant enfin la tendresse et la joie adoucir la vie de ses victimes.

Succès mondial! Succès! Succès mondial!  
 Dans le VAMPIRE, le principal rôle est tenu par l'incomparable artiste de fascinante beauté **FRANCESCA BERTINI**

Amleto Novelli le célèbre artiste-comédien italien dans  
**L'OMBRE DU PASSÉ**

Intrigant, sensationnel drame en trois parties.

Plusieurs comédies et films d'actualités compléteront l'exquis programme de la semaine.  
 Ce soir et demain DEMI-PRIX. 7394

Place du Marché

Tous les Mercredis, de 9 heures à midi et tous les Samedis, de 9 h. du matin à 6 h. du soir :

**GRANDE VENTE**

de tous les articles fabriqués dans les Ouvroirs féminins de la localité :

Tricotages laine et coton, lingerie, confections, etc., etc. Prix très modérés.

Place du Marché



A vendre deux jeunes chiens courants, chien et chienne, âgé de 4 mois. Bonne race. Très bon marché. On échangerait éventuellement contre des montres. — S'adresser au Bureau de La Sentinelle. 7390

Ouvriers! Abonnez-vous à LA SENTINELLE.

Dès Samedi 24 Juillet  
**GRANDE VENTE**  
 sensationnelle  
**à 95 ct.**

Ménagères économes!  
 Profitez de cette vente à des prix sans précédent.

**JULIUS BRANN & Co La Chaux-de-Fonds**

**Société Coopérative de Consommation de Neuchâtel**

Chiffre d'affaires en 1914

**1,497,200 fr.**

Réserve: **Fr. 134,099**

Capital: **» 118,540**

Tous les bénéfices sont répartis aux acheteurs.

La Société est le régulateur incontesté aujourd'hui, des prix de tous les articles dont elle s'occupe. — On devient sociétaire sur une demande écrite, dont le formulaire est à disposition dans tous nos magasins et au bureau, Sablons 18, et par la souscription d'une part du capital de Fr. 10 au moins. La finance d'entrée est de Fr. 5. — 5998  
 On est considéré comme sociétaire dès qu'un acompte de Fr. 2. — a été payé sur les Fr. 15. — ci-dessus.

Les coopérateurs conscients ne se servent que dans leur Société.

**UN RETARD** de règles est rapidement combattu par l'emploi des **Cap-sulines Emmenagogues de l'Institut HYGIE, à Genève, N° 1. Prix fr. 5.50 le flacon. 7303**

A vendre lit Louis XV, double face, noyer poli, matelas bon crin noir, duvet, oreillers, traversin (150 fr.), divans extra-soignés à 80 fr., lavabos avec glace (115 fr.), tables à coulisses, noyer poli (60 fr.), plusieurs douzaines chaises, dossier bois tourné à contreforts (5 fr. 75 pièce par demi-douzaine). — S'adresser rue Léopold-Robert 12, au 2<sup>e</sup> étage entrée rue des Endroits. 7341  
 A la même adresse, 2 lits noyer crêpe, sculptures magnifiques, tout complets, avec matelas crin blanc, à 270 fr. le lit. Profitez de cette occasion!

Lapin. A vendre un lapin mâle (tacheté suisse) noir et blanc, très beau sujet. — S'adresser chez M. J. Urfer, rue Fr.-Courvoisier 46. 7368

Chambre meublée à louer à Monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue de Beau-Site 3, au 2<sup>e</sup> étage, à droite. 7391

**Etat-civil du Locle**  
 Du 21 Juillet 1915

**Naissances.** — Jean-Henri, fils de Jean-Baptiste Bettoli, menuisier, et de Félicienne-Emilia-Julia, née Faivre-Pierret, Italien. — Louise-Henriette, fille de Paul-Edouard Humbert, instituteur et de Louise-Esther née Fox, Vaudoise.

**Décès.** — 1644. Gabus, Julia, née Droz-dit-Busset, âgée de 52 ans, Neuchâteloise. — 1645. Ruefli, Anna, née Schneeberger, âgée de 76 ans. Bernoise.

**Etat-civil de La Chaux-de-Fonds**  
 Du 22 Juillet 1915

**Promesses de mariage.** — Dubois, Paul-Armand, mécanicien, Neuchâtelois, et Giovannoni, Isabelle, sans profession, Tessinoise. — Chatelain, Fritz-Albert, commis, Bernois, et Droz née Walser, Eva-Zélie, tailleur, Neuchâteloise et Bernoise.

**Décès.** — 2188. Pasquali, Palma, fille de Louis et de Maria née Bertaccini, Italienne, née le 3 mars 1893.

**Inhumations**

Vendredi 23 juillet à 1 heure :  
 Mme Rochat-Sechehay, Julie-Sophie, 76 ans 9 mois, rue Numa Droz 49; sans suite.

FEUILLETON DE «LA SENTINELLE» 128

**BAISER DE MORT**

par **Georges MALDAGUE**

(Suite)

— Comment voulez-vous qu'un de leurs pareils s'aventure par ici?  
 — Cela, je l'ignore; ce que je puis seulement affirmer, c'est que le type est le même. Hier, j'ai réveillé l'homme en question, et c'est de ses explications que mes soupçons sont nés. Il m'a parlé d'un enfant en nourrice... de sa femme morte.. Bref, rien de précis... L'effet produit sur moi a été même si désastreux, que je n'étais pas loin de croire à quelque malfaiteur poursuivi par la police et errant de lieux en lieux jusqu'au jour où il tomberait entre ses mains.  
 La comtesse éclata cette fois d'un petit rire nerveux.  
 — Vrai, ce n'est pas rassurant; allons-nous-en vite.  
 Elle était debout devant le jeune homme, qui s'inclinait légèrement.  
 — Vous craignez à présent.. même avec moi...? Vous ne me croyez point capable de vous sauver du danger?  
 — Je vous crois capable de tous les dévouements... Mais je ne désire nullement les mettre à l'épreuve.

— Pourquoi?... Je me sentirais si heureux d'arriver dans la mesure de mes faibles moyens à vous prouver ma...  
 Alida l'interrompit, posant sa main gantée dans le geste qu'elle eût eu vis-à-vis d'un enfant, sur la bouche du peintre, qui recula, ses paupières battant.  
 — Vous allez encore prononcer ce mot odieux... Non, n'est-ce pas?  
 — La puissance qui le fait monter à mes lèvres surpasse ma volonté.  
 — Elle vous pèse donc beaucoup, cette.. reconnaissance?  
 — Ne dites pas cela. Je voudrais vous devoir dix fois plus encore...  
 — Alors...  
 — Que voulez-vous? C'est plus fort que moi, je le répète.  
 — Ce qui est mieux dans ce que j'ai pu faire pour vous, — dans ce que nous avons pu faire, car nous étions deux, ne l'oubliez pas! — c'est qu'il n'y a nullement matière au moindre sentiment de gratitude... Quelle créature, si froide, si inhumaine qu'elle soit, sentant derrière une porte une autre créature qui se meurt, n'ouvrirait cette porte, quand, avec cela seulement, elle peut la sauver? Et nous n'avons fait que cela, cher monsieur Fabre, rien que cela.  
 — Et le reste?  
 — Quoi encore?  
 — Grâce à vous, en dehors des portraits de vos fillettes, madame, me voilà à la tête de deux commandes pour cet hiver... Grâce à vous, moi qui n'avais plus de nom...  
 Mme de Marcilley répéta son geste, geste adorable, dont elle ne soupçonnait guère les conséquences.

A travers la peau souple de ce gant effleurant ses lèvres, Romain Fabre sentait la brûlure de l'épiderme.  
 Et cet attouchement fit glisser sur sa chair un frissonnement étrange.  
 Jamais il n'avait ressenti cela; ses paupières battirent de nouveau.  
 Lorsqu'il les rouvrit, Mme de Marcilley avait traversé le chemin.  
 — Voulez-vous me remettre en selle? demanda-t-elle en relevant légèrement son amazone.  
 Romain Fabre posa, sans mot dire, son fusil sur le gazon.  
 — Voyons dit-elle avant qu'il eût rassemblé ses deux mains pour qu'elle y appuyât son pied chaussé d'une élégante bottine vernie, je voudrais que vous me fissiez une promesse... Mais, cette fois, une promesse formelle... L'occasion de nous retrouver ainsi seul à seul ne se représentera pas peut-être de quelque temps... j'en profite.. Il faut me jurer que, lorsque nous repalerons de votre aventure de Carnac, vous n'aborderez jamais ce chapitre, qui m'horripile... car cela m'horripile, je vous assure.  
 — Vraiment? dit le jeune homme inquiet attristé, en remarquant le rapprochement de ses sourcils.  
 Alida vit qu'elle lui faisait de la peine et se mit à sourire, de ce sourire qui le charmait.  
 — C'est promis? interrogea-t-elle.  
 — Bien promis! jamais plus je n'emploierai ce terme que vous traitez... d'odieux.  
 — Et qui l'est.  
 Elle répétait son mouvement, et l'artiste s'appropriait à l'aider à monter à cheval.  
 — A propos, fit-elle, lâchant de nouveau

sa jupe de drap gros bleu, comment vous êtes-vous trouvé là juste à point pour mettre en fuite le mendiant qui m'a causé un grand effroi?  
 Si Romain Fabre eût été franc, il eût avoué que, depuis le matin, il cherchait à se rapprocher de Mme de Marcilley.  
 Mais la franchise, en certaines circonstances, peut passer pour de l'audace ou de la bêtise.  
 Lui n'était ni sot, ni audacieux.  
 Et le sentiment qui eût amené un aveu sur ses lèvres était de ceux-là que l'on révèle d'autant moins qu'on le connaît à peine soi-même.  
 — N'avez-vous pas appelé, madame? se contenta-t-il de dire.  
 — J'ai appelé ou crié plutôt... Je ne me souviens pas.  
 — J'étais tout près, je suis accouru. Heureusement, car personne que moi ne semble avoir entendu.  
 — Heureusement, vous avez raison... Ne dites rien de cela, n'est-ce pas?  
 — Vous voulez garder le secret de cette vilaine aventure?  
 — Oui, car elle est surtout ridicule.  
 — Ne serait-il pas bon, au contraire, de l'ébruiter, afin de mettre ces dames en garde contre une semblable aventure?  
 — Croyez-vous que cet homme va errer longtemps dans le bois?  
 — Le sait-on?  
 Les sourcils de Mme de Marcilley se froncèrent encore.

(A suivre.)